



Question orale de M. MERCENIER : Les bacs à fleurs de l'avenue Buysdelle.

M. Mercenier signale que de gros bacs en métal ont été installés avenue Buysdelle voici déjà plusieurs semaines. Quatorze bacs, installés de part et d'autre de l'avenue, forment un véritable slalom pour automobilistes.

On aurait pu penser que l'état de la voirie pousserait les automobilistes à adopter une vitesse déjà raisonnable dans cette petite artère pavée. Mais on a manifestement estimé nécessaire de poser plus, beaucoup plus, d'obstacles aux véhicules. Cependant, depuis qu'ils ont été posés, plusieurs de ces bacs restent vides. et donc pas aussi lourds que leur composition, manifestement en acier Corten, pourrait le laisser croire, ce qui a permis à certains d'en déplacer quelques-uns. On ose imaginer que ce soit dans le but d'améliorer leur pointe de vitesse dans l'avenue...

Vu la coexistence de ces bacs, certains étant vides, d'autres non, d'autres encore déplacés, des riverains se demandent si ces bacs demeureront et s'ils seront tous remplis ou tous vidés.

Le Collège pourrait-il informer le Conseil sur le sort réservé à ce mobilier urbain ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que ce projet remonte déjà à plus de deux ans.

Une large majorité de riverains se plaignait de la vitesse excessive sur l'artère concernée, qui a un statut de zone résidentielle à 20 km/h étant donné qu'elle n'est pas vraiment dotée de trottoirs.

C'est surtout le matin que le trafic est particulièrement dense, vu que de nombreux automobilistes s'engagent dans cette avenue pour rejoindre l'école de Verrewinkel.

Suite à l'interpellation des riverains, des bacs ont été installés afin de réduire la vitesse, avec la collaboration des services de M. l'Echevin Biermann.

L'installation de ce dispositif a permis d'améliorer la situation puisque la part d'automobilistes respectant la limitation de vitesse est passée de 45 % à 55 %.

Les services vont faire le point sur la pertinence de ce dispositif, installé depuis presque un an, notamment par rapport à l'opportunité et à la manière de procéder au remplissage.

Des mesures vont être prises à court terme pour éviter que les bacs ne soient déplacés ou renversés.

À moyen terme, on déterminera s'il y a lieu de pérenniser le dispositif en aménageant des zones d'évitement en pleine terre et en veillant dans ce cas au caractère esthétique des infrastructures. Les riverains seront évidemment consultés.